



SOLIDARITÉ

COVID-19 | Aide aux plus démunis

En cette période de confinement, il est essentiel que les personnes les plus en risque d'isolement relationnel puissent bénéficier de contacts réguliers et bienveillants.

Publié le 23 mars 2020

Parce que toutes les personnes doivent pouvoir accéder aux biens qui leur sont vitaux au quotidien, **le CCAS (Centre communal d'action sociale)** de la Ville et la direction des solidarités contactent régulièrement les 550 personnes âgées recensées dans les fichiers « Plan canicule » et « Téléassistance » afin de connaître leur situation personnelle. Le CCAS a enregistré 10 personnes qui ont manifesté le besoin d'être aidées pour faire leurs courses et d'être accompagnées pour la préparation de leurs repas. Le service d'aide à domicile effectue ces missions avec la plus grande bienveillance.

Les seniors au cœur des dispositifs

De même, le Service d'aide à domicile de la Ville continue de suivre bien évidemment les 380 personnes âgées bénéficiaires et les cinquante supplémentaires qui en ont fait la demande depuis le confinement dans les conditions de sécurité sanitaire adaptée. Le service d'Aide à domicile est aujourd'hui renforcé par une brigade de 10 personnes volontaires employées municipales qui ont souhaité s'investir auprès des personnes âgées.

Le SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) continue de fonctionner auprès des 32 bénéficiaires. Du matériel médical (masques de protection, surblouses) est mis à la disposition des 12 aides-soignants et de l'infirmière pour qu'ils puissent assurer leur mission en toute sécurité. **L'Épicerie sociale** de la Ville remet toutes les semaines un colis contenant des produits de première nécessité à 32 familles.

Quant à **la Résidence pour personnes âgées**, elle fonctionne selon une nouvelle procédure, pour la plus grande sécurité de nos résidents. La Ville a mis en place un système de courses et effectue les petits achats personnels des seniors. Elle reste en liaison étroite avec les structures d'accueil de personnes handicapées et les EHPAD situés sur son territoire.

Renfort de l'aide aux personnes sans domicile fixe

Concernant **la Maison du Partage**, lieu d'accueil de jour des sans domicile fixe, la Ville a renforcé l'aide qui leur est apportée. Les horaires ont été élargis aux samedis. Au-delà de l'accueil effectué quotidiennement, la Ville distribue des repas fournis par Urgence et Solidarité, les Restos du cœur et le Secours Populaire. Les permanences médicales sont maintenues pour ces personnes isolées.

De plus, en lien avec les services de l'Etat, les services sociaux de la ville travaillent à la mise en place d'accueil dan

s des structures hôtelières. Dans le contexte d'urgence créé par la crise sanitaire, une procédure a été mise en place permettant de répondre plus rapidement aux demandes de mise à l'abri hôtelière. À ce jour, 9 places ont été accordées dans le cadre de ce dispositif coordonné au niveau départemental et géré localement par le CCAS.

Si l'action de solidarité doit toujours être coordonnée pour être efficace, elle doit l'être plus encore en cette période de crise tant pour répondre aux exigences sanitaires qu'en matière de sécurité pour les bénéficiaires. C'est tout le rôle des instances de la Ville et des services sanitaires préfectoraux qui travaillent en étroite relation avec le tissu associatif local particulièrement dévoué.

Aide aux plus démunis







